



# Mairie de Villargondran

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 7 novembre 2019

**Présents :** ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, CRETIN Philippe Adjoint, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

**Absents :** BOIS Hélène donne procuration à RICCIO Georges, DURUISSEAU Gilles donne procuration à CATTELAN Maurice, BOIS Stephan donne procuration à ROSSI Philippe, RONQUETTE Loredana donne procuration à CRETIN Philippe.

RICCIO Franck non excusé.

**Secrétaire de séance :** JAMEN Pascal

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Pôle culturel : attribution du lot n° 3.
- Avenant maîtrise d'œuvre pôle culturel.

**Vote : 13 pour**

### **1 – approbation du compte rendu du Conseil municipal du 3 septembre**

Pas de remarque.

**Vote : 13 pour**

### **2 – convention SNCF – résorption bruit ferroviaire – ancienne école des resses**

Comme évoqué lors de la dernière réunion cette convention concerne l'insonorisation du bâtiment communal abritant l'ancienne école au rez-de-chaussée et un appartement à l'étage, sis 366 rue des Moulins sur la commune de VILLARGONDRAN.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise ALPHA BAIE sur la partie appartement de l'étage pour un total de 2 355.23 €.

Convention à signer.

**Vote : 13 pour**

### **3 – centre intercommunal d'action sociale – désignation d'un conseiller communautaire**

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan en date du 11 juillet 2019 a délibéré sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a fixé le nombre d'administrateurs du Conseil d'administration, à savoir 1 pour Villargondran.

Madame BOIS Hélène, conseillère communautaire accepte cette place et représentera la commune.

A noter que les actions communales continueront d'être gérées par le CCAS au sein de la commune.

Le CIAS gèrera tout ce qui est aide sociale et secours divers.

**Vote : 13 pour**

### **4 – vente portefeuille legs**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération du 26 juin 1998 indiquant l'intégration dans le budget communal d'un legs consenti par Monsieur Anselme CHIABERTO à la commune.

Il indique que ce legs était destiné, selon les volontés de M. CHIABERTO, aux œuvres sociales et culturelles. Reste à l'heure actuelle des SICAV qu'il serait intéressant de vendre du fait de la construction du pôle culturel, et qui viendrait en aide à sa construction.

La valeur du portefeuille détenu par la DDFIP en date de ce jour est de 201415.32 €.

Ces montants sont à titre indicatif, sachant qu'ils évoluent par rapport à la bourse.

Suite à la vente de ces SICAV, le portefeuille LEGS sera clôturé.

**Vote : 13 pour**

## **5 – échange de terrains avec un particulier**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 juin 2001 qui indiquait que dans le cadre du projet du lotissement Machard dont le périmètre avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral de DUP en date du 25/05/2001, une proposition d'échange avait été acceptée avec Madame et Monsieur ROLLET Pierre, propriétaires de plusieurs parcelles dans le périmètre de cette DUP.

Il avait été décidé que Mme et M. ROLLET cèdent à la commune les parcelles de terrain section A, N° 586 de 284 m<sup>2</sup> et n° 623 de 8 m<sup>2</sup>.

En échange la commune céda à Mme et M. ROLLET une partie en limite de leur propriété bâtie sise 214 route de l'Amoudon, issue de la parcelle A 514.

Cet échange serait approuvé en fonction du principe d'aménagement du lotissement et de la délimitation des lots.

Suite à cette délibération, le plan de bornage avait été signé par les parties en date du 23/11/2003, et la superficie définie, à savoir 242 m<sup>2</sup> composant la parcelle A 2587.

Par contre aucune délibération n'a jamais été prise pour formaliser cet échange.

Il y a donc lieu de régulariser ce dossier.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**Vote : 13 pour**

## **6 – travaux en régie – Décision Modificative**

Suite à des travaux effectués par les employés du service technique, il y a lieu de réintégrer les achats de matériels du fonctionnement vers un compte d'investissement.

Augmentation de crédits aux comptes 021, 023, 2128 et 722 pour 20 000 €.

**Vote : 13 pour**

## **7 – transfert eau et assainissement**

Georges RICCIO et Monsieur le Maire présentent l'étude de financement réalisée par la 3 CMA avec lissage des tarifs sur 6 ans et 9 ans.

Un long débat s'engage sur ce dossier.

Dans l'attente de nouveaux éléments qui pourraient encore intervenir d'ici la fin de l'année, il est décidé de reporter ce point lors du prochain conseil municipal qui se tiendra en décembre.

## **8 – marche pôle culturel, lot n°3**

Il est rappelé que lors de l'appel d'offre, le lot n° 3 avait été infructueux.

Un appel a de nouveau été lancé auprès de 2 entreprises d'étanchéité. L'entreprise retenue est SAVOIE ETANCH' pour un montant de 22 000 € HT.

Ce lot est réintégré dans le marché.

**Vote : 13 pour**

## **9 – avenant maîtrise d'œuvre pôle culturel**

Lors de l'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre pour la création du pôle culturel, ABP Architectes avait été retenu avec un estimatif de travaux de 600 000 €.

Le montant des travaux est plus élevé, il y a lieu de régulariser par un avenant.

**Vote : 13 pour**

## **10 – comptes rendus des commissions**

SOREA finances : Philippe CRETIN

Réunion SOREA le 26 novembre

Travaux : Georges RICCIO

Les enrobés de l'allée haute du cimetière se feront semaine 46 pour 5400 €.

Eclairage public : changement des lanternes actuelles par des lanternes LED, 19 rue des Curiets, 7 rue des Nouvelles Resses : 15282.00 €

Chalet lac devis pour volet roulant : 522.00 €

Travaux TELT, suite à la commission extra-municipale : des capteurs de bruit et de poussière ont été mis en place, les relevés se font tous les mois.

Remplacement menuiseries école, 4 portes + vitrage pour 24621.60 € TTC. A valider pour des travaux à programmer pendant les vacances de Noël.

City stade : le revêtement est à changer coût : 29 985.00 €

Le pare-ballons : 4646 € sera mis en place par les employés.

Sports et loisirs : Maurice CATTELAN

Salle polyvalente : la sono a été changée. Banque réfrigérée en commande. 2 portes anti panique à faire chiffrer pour remplacement.

Parking du chalet du football, à voir suite à rodéo voitures.

## **9 – questions et informations diverses**

Bilan du poste de secours été. Fréquentation : 24040 personnes.

Un courrier a été transmis aux 7 familles pour le transfert de l'ancien au nouveau colombarium, 6 sont d'accord.

FIN SEANCE : 20 h.